



EPTB
Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

Décision du Président N°2026/53

Objet : portant sur la signature de l'acte authentique notarié pour la parcelle B 1394 sur la commune d'Orthoux-Sérignac-Quilhan

Le Président de l'EPTB Vidourle,

Vu l'article L 5211-10 du CGCT du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2026-02-18 en date du 13 mai 2026 donnant délégation d'attribution du comité syndical au Président de l'EPTB Vidourle,

Vu ladite délibération autorisant le Président à décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers et des biens fonciers nécessaires à la réalisation de projets inscrits au budget et dans la limite, le cas échéant, de l'estimation établie par les services fiscaux compétents,

Vu la délibération N°2019-03-13 en date du 8 juillet 2019, autorisation le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires pour la création et valorisation des zones d'expansion de crue sur le Vidourle et plus précisément l'acquisition des terrains sur la commune d'Orthoux Sérignac Quilhan,

Vu la délibération N°2025-01-09 en date du 20 février 2025, autorisation le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires pour engager les travaux de valorisation d'une zone d'expansion de crue sur le Crieulon (projet inscrit au PAPI 3 Vidourle, fiche action 6.5) et plus précisément la poursuite des négociations foncières avec les différents propriétaires concernés,

Considérant que la négociation engagée avec le propriétaire pour la parcelle susmentionnée, a abouti à un accord amiable,

DÉCIDE

Article 1 : de donner son accord pour la signature de l'acte authentique notarié de la parcelle suivante située à Orthoux-Sérignac-Quilhan :

Lieu-Dit	Section	N°	Surface
Pale de Crieulon	B	1394	1 ha 87 a 42 ca

La vente est conclue pour un montant de 21 000 euros (auxquels s'ajoutent les frais d'acquisition).

Article 2 : Le Comité Syndical sera informé de cette décision lors de sa prochaine séance.

À Sommières, le 07 SEP. 2026

Le Président,
Stéphane PORRET.

EPTB Vidourle
216 chemin de Campagne
CS 10202 - 30251 SOMMIÈRES
T : 04.66.01.70.20
M : eptb.vidourle@vidourle.org
www.vidourle.org





PARCELLE B 1394

Commune Orthoux Sérignac Quilhan

